

# PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 25 novembre 2016

L'an deux mille seize, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean DELALANDRE, Maire.

**Etaient présents :** M. Claude PETIT, Mme Christine CHARLOT, M. Yann LE BORGNE, Mme Annie LELOUP, M. Michel ALLAIS, Mme Virginie MACÉ, , adjoints.

M. Frédéric TAVERNIER, Mme Véronique FERMÉ, conseillers municipaux délégués.

Mme Bigué THÉBAULT, Mme Margaret CHEVALIER, M. Benoist VAILLOT, M. Didier PONTY, M. Emmanuel HERBET, M. Nicolas DUFORT, Mme Claire CANARD, conseillers municipaux.

**Absents excusés :** M. Didier DUVAL, Adjoint (ayant donné pouvoir à M. Claude PETIT), Mme Marion LELOUP, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à M. Michel ALLAIS), Mme Isabelle LE GUELLEC, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Véronique FERMÉ), Mme Marie-Christine CASTEL, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à M. Nicolas DUFORT), M. Sylvain CHARLOT, conseiller municipal (ayant donné pouvoir à Mme Christine CHARLOT), Mme Nathalie BESNARD, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Claire CANARD), Mme Odile CADINOT, conseillère municipale.

**Absents non excusés :** M. Daniel LECOUSIN, Mme Virginie PÉRIERS, Mme Nicole JUBERT, M. Pierre MÉLIAND.

**Secrétaire de séance :** Mme Margaret CHEVALIER, conseillère municipale.

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises au titre des délégations du conseil municipal, dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N°	Date	Objet	Fournisseur	Montant
31	14/10/2016	Modification de marché lot 9 : ajout d'ouvrages	POLYTRAVAUX	2857,30 € H.T
			BOUYGUES ENERGIES	
32	17/10/2016	Reconduction du marché pose d'illuminations	SERVICES	32 537,52 € H.T.
			DAVID DUMONT	
33	17/10/2016	Modification de marché n°1 : Maîtrise d'œuvre chantier insertion	ARCHITECTE	/
34	18/10/2016	Contrat de location de tapis	ELIS	3 828,96 € H.T.T
			SMACL (assureur) & Maître	
35		Contentieux QUIBEL (saisine assureur protection juridique de la Ville & mandatement d'un avocat)	ALEXANDRE, Avocat à Rouen	pas de coût direct
36	26/10/2016	Modification de marché n°1 : CITY STADE	TENNIS D'AQUITAINE	4 000,00 € H.T.
		Reconduction marché restauration scolaire jusqu'au 3/07/2017 (ce		
37	09/11/2016	marché se terminera le 3/07/2019)	API RESTAURATION	
38	10/11/2016	Déclaration de sous traitance lot 1 gros œuvre	YTP	2 780,00 € H.T

### **ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE – CESSIION DE TERRAIN EN FAVEUR DE LA VILLE PAR LA SCI MAISON DE SANTE DUCLAIR PAR LE BIAIS D'UNE DOTATION SANS PRIX MAIS AVEC OBLIGATION POUR LA VILLE DE DEDIER LES PARCELLES CEDEES A DES EQUIPEMENTS PUBLICS COMMUNAUX D'INTERET GENERAL – ADOPTION DU PRINCIPE ET AUTORISATION DE SIGNATURE :**

*Rapporteur : M. Michel ALLAIS*

En vue de la construction de la maison de santé, les professionnels de santé se sont groupés sous forme d'une société civile immobilière dénommée « SCI Maison de santé Duclair ».

Dans le cadre de son projet de construction, cette SCI procède actuellement à l'acquisition d'un terrain d'une superficie totale de 2 431 m<sup>2</sup>, cadastré AW 86, situé à proximité du Parc des Eaux Mêlées.

Pour la construction de la maison de santé en elle-même, la SCI a besoin d'une surface de 1 046 m<sup>2</sup> (lot « A » sur le plan annexé à la présente délibération).

La SCI propose donc de céder à la Ville, à titre de dotation et par conséquent sans prix, le reste de la parcelle (lot « C » pour 950 m<sup>2</sup> et lot « B » pour 435 m<sup>2</sup>, soit une surface de 1 385 m<sup>2</sup> au total), mais avec l'obligation pour la Ville de Duclair de dédier les parcelles cédées à des équipements publics communaux d'intérêt général.

La dotation sans prix mais avec l'obligation pour la Ville de Duclair de dédier les parcelles cédées à des équipements publics communaux d'intérêt général s'articule ainsi :

- Elle emportera transfert de propriété et de jouissance au profit de la Ville sur les lots « C » et « B » précités.

- En contrepartie, la Ville doit prendre l'engagement de réaliser, sur le terrain dont elle devient donc propriétaire, des équipements publics communaux d'intérêt général compatibles avec les dispositions applicables du document d'urbanisme en vigueur sur son territoire.
- En tant que preneur, la Ville assure en outre la prise en charge financière des frais de bornage liés à l'opération de division de la parcelle AW 86 nécessaire dans le cadre de la dotation ainsi que des frais notariés d'établissement de la convention de dotation.

Considérant que la construction de la maison de santé pluridisciplinaire de Duclair répondra à un besoin de santé publique au bénéfice direct des habitants de la Ville et des environs,

Considérant l'intérêt public local que représente donc ce projet mené par les professionnels de santé qui en assument intégralement le financement,

Considérant que le permis de construire autorisant la construction de la maison de santé pluridisciplinaire a été délivré le 11/07/2016,

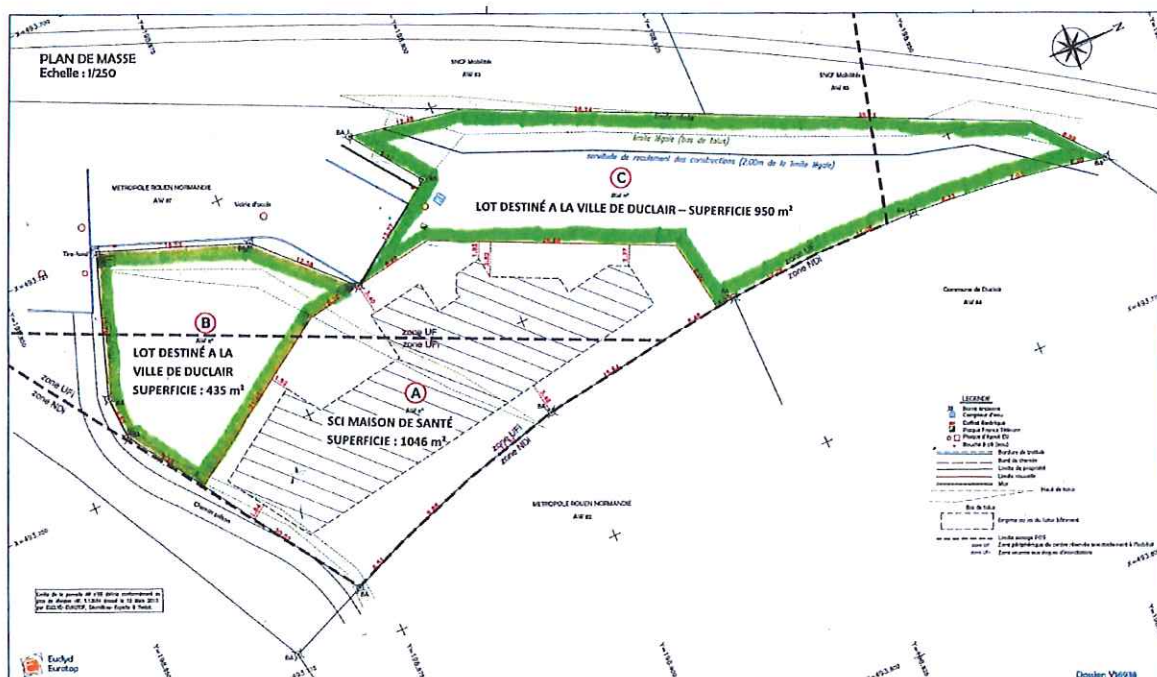
Considérant la proposition faite par la SCI Maison de santé Duclair de céder à la Ville une partie de la parcelle cadastrée AW 86 à hauteur de 1385 m<sup>2</sup> au total, par le biais d'une cession à titre de dotation,

Vu l'avis émis par la commission municipale finances, développement économique, emploi, lors de sa réunion en date du 21/11/2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition faite par la SCI Maison de santé Duclair, concernant la cession au profit de la Ville d'une partie de la parcelle cadastrée AW 86, pour une surface de 1 385 m<sup>2</sup> au total, correspondant aux lots « C » et « B » figurant sur le plan de géomètre annexé à la présente délibération,
- Accepte le principe de procéder par le biais d'une dotation à intervenir entre la Ville et la SCI Maison de santé Duclair sans prix mais avec l'obligation pour la Ville de Duclair de dédier les parcelles cédées à des équipements publics communaux d'intérêt général,
- Donne pouvoir à M. le Maire et à tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau pour constituer et accepter toutes servitudes de passage,
- Dit que la Ville prendra en charge les frais de bornage liés à la division de terrain occasionnée par la dotation. Ces frais, déjà engagés par la SCI Maison de santé Duclair à hauteur de 1020 € T.T.C., lui seront remboursés sur production de la facture correspondante et de son justificatif de paiement,
- Dit que la Ville prendra en charge les frais notariés liés à l'établissement de la dotation, dont le montant prévisionnel s'élève à 2000 €,
- Autorise M. le Maire, ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à signer tous documents et actes notariés nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de la Ville compte 2111, fonction 510.

#### Annexe : plan de division établi par géomètre



Vote : adopté à l'unanimité.

Commentaires :

En préambule de la présentation de ce point par M. ALLAIS, M. le Maire apporte les précisions suivantes :

Il salue tout d'abord les représentants de la SCI « maison de santé Duclair » présents dans la salle.

Il rappelle l'importance de ce dossier qui n'est pas porté financièrement par la collectivité et sur lequel la ville a été très claire en incitant les professionnels de santé à mener un projet « 100% privé ». Le temps peut paraître extrêmement long à ceux qui s'étaient investis sur le projet depuis longtemps. Depuis 2014, la ville s'est engagée à accompagner et soutenir le projet. Ce qu'elle fait.

Maintenant le projet avance avec la signature le 11 juillet dernier du permis de construire qui a été affiché sur le terrain. Bientôt interviendra la signature de la vente du terrain que le SCI « maison de santé Duclair » achète à la Métropole.

M. le Maire rappelle les deux engagements pris par la ville. Le premier était d'essayer d'aller vite pour le permis de construire et de le faire aboutir positivement. Nous avons travaillé avec l'architecte du projet et cela a abouti positivement. Le second c'était d'accompagner sur les alentours, sur les abords de la maison de santé.

Donc ce second engagement prend la forme de ce qui est noté dans la délibération proposée ce soir. Il s'agit d'aménager les terrains qui sont à l'extérieur pour les rendre carrossables et qu'ils constituent, même si on ne va pas l'appeler comme cela, un zone de stationnement. Celle-ci sera ouverte à tous et non uniquement réservée à un acteur privé de la ville en particulier. Il se trouve que le terrain est à proximité de la maison de santé et nous souhaitons qu'il puisse intelligemment accompagner le projet qui prend, malgré son caractère privé, un caractère d'intérêt général assez évident. M. le Maire rappelle qu'en effet 21 professionnels de santé sont rentrés dans la SCI, qu'il y en aura 23 au total dans la structure, sur les 28 professionnels de santé que Duclair compte au total.

La séance est levée à 19h20.

Le Maire,

Jean DELALANDRE



Claude PETIT 	Christine CHARLOT 	Yann LE BORGNE 
Annie LELOUF 	Michel ALLAIS 	Virginie MACÉ 
Didier DUVAL 	Frédéric TAVERNIER 	Véronique FERMÉ 
Nicole JUBERT 	Daniel LE COUSIN 	Benoist VAILLOT 
Marie-Christine CASTEL 	Didier PONTY 	Isabelle LE GUELLEC 

<i>Emmanuel HERBET</i> 	<i>Margaret CHEVALIER</i>	<i>Bigué THEBAULT</i> 
<i>Virginie PERIERS</i>	<i>Marion LELOUP</i> 	<i>Sylvain CHARLOT</i> 
<i>Pierre MÉLIAND</i>	<i>Odile CADINOT</i>	<i>Nicolas DUFORT</i> 
<i>Claire CANARD</i>	<i>Nathalie BESNARD</i>	